

## **Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)**

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM  
du Mardi 11 Octobre 2022 à 9h à Nancy

**Directeur pôle CPM** : P. Gros

**Chargé d'appui pôle CPM** : X. Roux

**Membres présents** : E. Aubert, F. Aubriet, A. Blanc, S. Bonenberger, S. Bouguet-Bonnet, C. Charbaut, C. Despas, G. Francius, P. Friant-Michel, C. Gantzer, M. Hebrant, D. Karevski, F. Lachaud, O. Pages, A. Pasc, A. Pierret, J.B Regnouf de Vains, D. Schaniel, M. Souhassou, E. Tailleux, A. Vasseur, L. Vernex-Loiset, E. Wenger

**Membres absents** : L. Becu (procuration à L. Vernex-Loiset), J.L. Blin, M. Boisbrun (procuration à A. Vasseur), V. Carre (procuration à F. Aubriet), N. Chaoui (procuration à O. Pages), M. Desage-El-Murr, F. Ingrosso, S. Lebegue (procuration à A. Pasc), C. Merlin (procuration à C. Gantzer), M. Müller

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Nombre de sièges au sein du Conseil | : 35 |
| Nombre de membres en exercice       | : 34 |
| Quorum                              | : 17 |
| Présents le 11.10.2022 à 9h         | : 24 |
| Absents le 11.10.2022 à 9h          | : 10 |
| Nombre de procurations à 9h         | : 6  |

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **30 expressions de vote (24 membres présents + 6 procurations)**.

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour :

1. Informations du Dr de CPM
2. Approbation du projet de CR du Conseil du 8 Juillet 2022
3. Projet de modifications du RI du pôle
4. Répartition de l'enveloppe budgétaire projets 2023 (tranche 1 de 80%) et réflexion sur les 20% restants des enveloppes socle et projets 2023
5. Campagne d'emplois 2023 (EC et BIATSS)
6. Projet CPJ 2023 (L2CM) et prévisions 2024 (CRM2) et 2025 (LCPME)

7. Réflexion sur le plan de continuité des activités de l'IJB (dont la fin est programmée au 31 décembre 2022).

8. Questions diverses

## **1. Informations du Dr de CPM**

P. GROS informe le Conseil de la vacance du siège du représentant d'Hydreos en tant que personnalité extérieure, suite à son départ à la rentrée de ce pôle de compétitivité et nous restons dans l'attente d'une désignation par son Directeur.

P. GROS fait état d'une situation budgétaire 2022 (et 2023 à venir) très délicate pour l'UL. Ainsi, entre le GVT (+2.5 M€), l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en Juillet non compensée par l'Etat (+7.5 M€) et la projection du surcoût énergétique (+5 M€), ce sont 15 M€ que l'Etablissement va devoir trouver pour équilibrer son budget 2022. La seule possibilité sera d'opérer un prélèvement partiel ou total de cette somme sur le fonds de roulement de l'Etablissement, ce qui obérisera d'autres actions (ex PPI pour cofinancer les projets CPER, projets patrimoniaux et bâtimentaires etc).

Les CS et CA de l'UL viennent d'arrêter la liste des invités 2022-2023 et sur le contingent spécifique une réduction drastique des possibilités a été opérée puisque seulement 12 mois (au lieu de 24 les années précédentes) sont proposés (cf point d'information précédent). Ainsi, le pôle CPM ne se soit offrir qu'1 mois en faveur du 1<sup>er</sup> classé par le Conseil (CRM2 – invitant B. GUILLOT).

Les visites de l'HCERES dans le cadre de la contractualisation 2024-2028 sont en cours au niveau de l'UL et 3 laboratoires du pôle (LCPME, L2CM et LPCT) sont déjà passés. Les rapports d'expertise seront adressés dans les semaines qui viennent et les unités auront 10 jours pour y apporter leurs remarques et observations.

Par contre, le CRM2 et le LCP-A2MC rencontrent un problème puisque suite à la démission début septembre du chargé de mission scientifique HCERES, aucune date de visite n'a été fixée.

L'AAP Région 2023 (dispositifs doctoraux et jeunes chercheurs) devrait être lancé à la mi-octobre pour un retour attendu des pôles à la mi-janvier et des résultats finaux de la Région programmés à la mi-mai 2023. Il y aura toujours la possibilité de déposer des demandes de financement 100% Région mais par contre l'UL ne souhaite plus « couper » des contrats doctoraux établissement (CDE) pour assurer le cofinancement.

Le CPER 2022-2027 soulève toujours autant d'interrogations et d'incompréhensions et le VP CS vient d'écrire à la Région Grand Est pour l'alerter sur l'urgence de la situation. Toutefois et afin d'avancer, l'UL a fait le choix d'utiliser la part Etat déjà versée pour financer les projets 2022 (aucun pour CPM).

## **2. Approbation du projet de CR du Conseil du 8 Juillet 2022**

**Vote : 30 POUR**

### **3. Projet de modifications du RI (Règlement Intérieur) du pôle CPM**

A l'appui du document transmis en amont aux membres du Conseil, X. ROUX présente les modifications proposées et issues d'échanges avec la DAJ de l'UL, pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 (en lien avec la disparition de l'IJB à cette date).

Ce projet sera soumis fin octobre au CS et au CT de l'UL avant validation par le CA qui se réunira le 8 Novembre 2022.

**Vote : 30 POUR**

### **4. Répartition de l'enveloppe budgétaire projets 2023 (tranche 1 de 80%) et réflexion sur les 20% restants des enveloppes socle et projets 2023**

*☞ arrivée de M. MÜLLER à 9h30 (31 expressions de vote - 25 membres présents + 6 procurations).*

P. GROS rappelle que la tranche 1 (80%) de l'enveloppe socle 2023 a été répartie lors du dernier Conseil de pôle et il reste aujourd'hui à répartir la tranche 1 (80%) de l'enveloppe projets soit 88.098 €.

Après de nombreux échanges en réunion du bureau du pôle, la proposition suivante est soumise au vote du Conseil :

- > soutien aux manifestations scientifiques de petite et moyenne envergure (hors AAP Région dispositif MIESS) : 5.000 €
- > compensation gratifications de stages M2/ING : 20.000 €
- > trajectoire des unités : 25.000 € soit 5.000 € par laboratoire
- > AAP interne : 38.098 € (soit 3 projets)

**Vote : 31 POUR**

P. GROS présente ensuite les pistes de réflexion sur les éventuels 20% restants (tranche 2 à venir), sachant que tout dépendra de la situation financière de l'Etablissement (cf point 1 de l'ordre du jour - Informations du Dr de CPM).

### **5. Campagne d'emplois 2023 (EC et BIATSS)**

P. GROS présente les grandes orientations de l'UL sur cette campagne 2023, qui ne prévoit pas de gel d'emplois mais des reports avec une cible donnée en terme de VRE (Valeur Référence Emploi) à chaque pôle et collégium. Il souligne par ailleurs qu'en cas de désaccord pôle/collégium, il n'y aura pas de publication et l'emploi concerné sera automatiquement reporté.

Le pôle CPM dispose de 5 emplois d'EC et 2 emplois de BIATSS vacants au 1<sup>er</sup> Septembre 2023 mais ne peut demander la publication que de 1 PR et 2 MCF au maximum (cible de 52 VRE) et 2 BIATSS.

Emplois vacants :

- 1 emploi de PR 32<sup>ème</sup> section (UFR SCIFA)
- 1 emploi de PR 64<sup>ème</sup> section (FST)
- 1 emploi de MCF 31<sup>ème</sup> section (FST)
- 1 emploi de MCF 85<sup>ème</sup> section (Faculté de PHARMACIE)
- 1 emploi de MCF 85<sup>ème</sup> section (IUT de Nancy-Brabois)
- +
- 1 emploi d'IGE BAP E (50% LPCT et 50% SCIFA)
- 1 emploi de TECH BAP B (L2CM)

Concernant les emplois BIATSS, P. GROS rappelle que la politique du pôle a toujours été de maintenir les emplois vacants au sein des unités d'origine et il propose de conserver cette approche des choses.

-> l'emploi d'IGE BAP E (Informatique, Statistiques et Calcul scientifique) vacant à la rentrée 2023 en double affectation LPCT et UFR SCIFA est l'objet de discussion au niveau de l'UL car il rentre dans la réflexion sur la pérennisation de l'ingénieur calcul d'EXPLOR (IGR). En effet, celui-ci est depuis plusieurs années reconduit via des sources de financement multiples (dont le pôle CPM) et il convient dorénavant de trouver une solution pour stabiliser cet agent. Ainsi, une piste pourrait être de transférer cet emploi d'IGE vacant vers EXPLOR, avec compensation par le central d'un ½ TECH vers la SCIFA et charge aux autres pôles scientifiques utilisateurs d'EXPLOR (M4, EMPP et AM2I) de trouver les VREs manquantes pour le convertir en IGR.

D. KAREVSKI souligne qu'une telle opération ferait perdre un demi-poste d'IGE au LPCT et il rappelle que la partie administrative d'EXPLOR est assurée par le pôle gestion du laboratoire.

Compte tenu de ces éléments d'information et de la réflexion en cours au niveau de l'Etablissement, P. GROS propose de laisser cet emploi en attente.

-> emploi de TECH BAP B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux) vacant au L2CM : P. GROS précise que cet emploi a déjà été publié au titre de cette année mais le concours a été infructueux ; il est donc proposé de redemander sa publication au titre de 2023 au concours externe.

**Vote : 31 POUR**

Concernant les emplois d'EC, P. GROS fait état des nombreuses discussions qui se sont tenues en amont avec les composantes formation concernées et eu égard aux contraintes de publication pesant sur chaque partie (pôle CPM et collègiums ST, Technologie et Santé), il indique qu'à ce jour le pôle CPM se retrouve dans la situation inacceptable de ne pouvoir publier aucun emploi. Dès lors, il a sollicité une réunion avec les VPs RH plus éventuellement CS et CF ainsi que le Dr du Collégium ST pour trouver une solution (réunion programmée le 21 Octobre).

Pour ce Conseil, il propose de discuter et voter successivement sur chacun des emplois.

-> emploi MCF 85<sup>ème</sup> section (Faculté de Pharmacie) : proposition de non publication car il s'agit d'une mise en disponibilité avec un éventuel retour du titulaire à l'UL (L2CM) programmé au 1<sup>er</sup> Mai 2024

**Vote : 31 POUR**

-> emploi MCF 85<sup>ème</sup> section (IUT Nancy-Brabois - sans affectation recherche initiale) : proposition de non publication pour se donner davantage de temps dans la réflexion sur les besoins et profils enseignement et recherche.

**Vote : 31 POUR**

-> emploi MCF 31<sup>ème</sup> section (FST) : après de nombreux échanges entre les membres du Conseil, P. GROS propose d'attribuer ce poste au LPCT et de demander sa publication selon le profil recherche défini par l'unité et un profil enseignement en chimie théorique qui reste à établir par la composante.

**Vote : 29 POUR et 2 ABSTENTIONS**

-> emploi PR 32<sup>ème</sup> section (SCIFA) : P. GROS fait état de 2 demandes émanant du LCP-A2MC et du LPCT en 31<sup>ème</sup> section qui sont successivement présentées par les DUs. Compte tenu des débats en séance, P. GROS propose de procéder en 2 étapes, avec si besoin, 2 votes successifs à bulletins secrets

**1<sup>er</sup> vote sur une éventuelle publication d'emploi PR31 banalisée (soit sans laboratoire préalable d'affectation ni profil recherche précis) : 19 CONTRE – 10 POUR – 1 ABSTENTION – 1 BLANC**

**2<sup>ème</sup> vote induit sur le choix du laboratoire d'affectation et du profil recherche demandé : 20 POUR le LCP-A2MC – 8 POUR le LPCT – 2 BLANCS – 1 ABSTENTION**

-> emploi PR 64<sup>ème</sup> section (FST) : P. GROS souhaite défendre la demande déposée par le CRM2 et propose de l'intégrer même si cela conduit à dépasser la cible de VRE du pôle (56 au lieu de 52).

**Vote : 31 POUR**

**Vote final sur l'ensemble des demandes de publication et de report 2023 (synthèse ci-dessous) : 28 POUR et 3 ABSTENTIONS**

#### Emplois d'EC

Priorités 1 ex aequo : PR 31<sup>ème</sup> section (LCP-A2MC/UFR SCIFA) et MCF 31<sup>ème</sup> section (LPCT/FST)

Priorité 2 : PR 64<sup>ème</sup> section (CRM2/FST)

Demande de report pour les 2 emplois vacants MCF 85<sup>ème</sup> section qui interagissent avec l'IUT de Nancy-Brabois et la Faculté de Pharmacie.

#### Emplois BIATSS

TECH BAP B concours externe (L2CM)

L'emploi vacant d'IGE (50% LPCT et 50% SCIFA) est en cours d'examen en lien avec la réflexion UL sur la pérennisation de l'IGR calcul d'EXPLOR.

Eu égard aux difficultés rencontrées lors de cette campagne - et sans doute sur celles à venir - les membres du Conseil s'accordent à dire qu'une prospective sur les 2/3 prochaines années est

nécessaire pour répondre aux besoins des unités de recherche en lien avec les composantes formation concernées.

## **6. Projet CPJ 2023 (L2CM) et prévisions 2024 (CRM2) et 2025 (LCPME)**

P. GROS rappelle les objectifs et attendus de ces recrutements CPJ inscrits dans la LPR qui viennent en complément des autres voies d'entrée dans la carrière par concours.

Il précise que l'UL s'est vu attribuer par le Ministère 10 CPJ au titre des années 2021&2022 (pour 229 chaires ouvertes au niveau national) et que le choix a été fait d'en allouer 1 par pôle scientifique.

Pour ce qui concerne le projet de CPJ 2021 alloué au LPCT, la procédure de recrutement a malheureusement échoué car le candidat présélectionné a choisi une autre affectation (pas de classement sur les recrutements CPJ). Dès lors, une nouvelle démarche de sélection est engagée sur le même projet, qui doit impérativement aboutir avant la fin 2022.

*☞ départ d'O. PAGES à 12h (29 expressions de vote - 24 membres présents + 5 procurations).*

Pour cette nouvelle campagne pluriannuelle, il est demandé aux Etablissements de faire remonter leur stratégie sur les 3 ans à venir (2023 à 2025) qui doit s'inscrire dans les défis sociétaux fixés par le MESRI et répondre aux besoins de l'Etablissement en fonction des projets nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, prévue notamment dans son contrat d'établissement, ou au renforcement de son attractivité internationale. L'UL table sur 12 CPJ sur ces 3 ans sachant que la position du VP CS n'est pas nécessairement d'en attribuer 4 par an.

Ainsi, en réunion du bureau du pôle, il a été suggéré de prioriser 3 demandes (1 sur chacune des années) en fonction du besoin exprimé et de l'état d'avancement des projets.

Les 3 DUs concernés présentent successivement leur projet puis P. GROS soumet au vote le choix final : L2CM en 2023 (Chimie), CRM2 en 2024 (Physique) et LCPME en 2025 (Chimie)

**Vote : 28 POUR et 1 ABSTENTION**

## **7. Réflexion sur le plan de continuité des activités de l'IJB (dont la fin est programmée au 31 décembre 2022).**

Compte tenu de l'heure déjà bien avancée, P. GROS propose de reporter ce point de l'ordre du jour et invite les membres du Conseil à réfléchir et échanger sur cette problématique.

## **8. Questions diverses**

/

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 12h30.